



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Statut de La Poste : *mettons les pendules à l'heure !*

**La Poste mérite un !
REFERENDUM !**

Dans Forum ou ailleurs, la communication de La Poste confond propagande et information. FO Communication a déjà réfuté les prétextes censés conduire à la société anonyme (voir notre site internet: www.fo-com.com). Il n'est pourtant pas inutile de revenir sur deux mensonges tenaces :

- « *L'ouverture totale à la concurrence oblige au changement de statut* » ;
- « *La Poste pourra disposer d'un capital social entièrement détenu par l'État* ».

➔ **Le statut n'a rien à voir avec la concurrence !**

Le Traité européen n'établit aucun lien entre les règles du marché et la nature juridique d'une entreprise. L'Europe n'oblige pas à changer de statut ! Même si une entreprise publique n'a plus de monopole, elle peut continuer d'exister.

N'oublions pas que la SNCF - en concurrence totale en janvier 2010 - restera un établissement public. Depuis des années, elle bénéficie (comme la RATP) des aides de l'État et investit à l'étranger. Elle vient d'acheter deux sociétés d'autocars aux États-Unis...

La SNCF va recevoir 8 milliards d'Euros de subventions de l'État et pourtant on ne lui demande pas de devenir une société anonyme !

« *La SNCF s'organise au plan comptable et financier de manière à ce que la persistance de ce statut original soit en tout point compatible avec l'exercice d'activités concurrentielles* » (Rapport d'activité 2008). **Rien n'empêche La Poste de faire la même chose !**

Le prétexte de la concurrence ne tient plus la route. Du coup, le ministre Estrosi sort de son chapeau une justification que personne n'avait jamais entendue : « *La Caisse des dépôts ne peut pas financer un établissement public, donc il faut transformer La Poste en SA...* »

C'est faux : la C.D.C. finance aussi des organismes publics : paiement du RSA, trésorerie de la Sécurité sociale, etc.

Les motifs mis en avant pour privatiser La Poste tombent les uns après les autres. Il est permis de se demander quelles sont les vraies raisons qui poussent les privatiseurs, quels sont les intérêts qui les animent ?

➔ Il y a capital et capital...

Ils disent : « *Le capital sera détenu par l'État* ». C'est déjà le cas aujourd'hui. Alors à quoi sert la société anonyme ?

Sur ce sujet, les « *autorités* » se prennent les pieds dans le tapis. La direction de La Poste affirme : « *Le capital sera entièrement détenu par l'État* ». Plus loin, elle parle de « *capitaux publics* ». Encore plus loin, il est question de « *la Caisse des Dépôts* ». **Ce n'est déjà plus pareil !**

Par exemple, au sujet du nouveau statut de l'Agence France Presse, le Gouvernement a précisé que les capitaux d'Etat n'ont rien à voir avec ceux de la Caisse des Dépôts. **Il faudrait savoir !**

Le président de la République M. Sarkozy, de son côté, n'évoque pas l'État, mais « *des acteurs publics* ». Le projet de loi, quant à lui, cite « *des personnes morales du secteur public* ». **On n'y comprend rien !**

Il faut savoir que le "secteur public" comporte des entreprises où les capitaux privés sont présents. **D'ailleurs, M. Estrosi a reconnu le 15 septembre que tout ceci n'était pas clair...**

Ce qui est clair, pour FO, c'est que de l'argent privé, même minoritaire, pousserait La Poste hors du service public !

L'État n'a pas à devenir actionnaire de La Poste. Il doit rester son propriétaire. La Poste n'a pas besoin d'une augmentation de capital mais elle a besoin d'un financement direct de l'État : serait-elle indigne d'être traitée comme la SNCF ou la RATP ?

FO Communication demande que, outre un financement permanent des missions de service public, La Poste bénéficie, pour son développement, des fonds qui seront récoltés par le grand emprunt national annoncé par le Gouvernement.

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations : NOM : ADRESSE :

OUI NON

PRÉNOM :

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

EMPLOYEUR : MAIL :

ÉTABLISSEMENT : DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU : À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : À, LE

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

TÉL. : SIGNATURE